

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance du 29 février 2024

N° 2024/014 - AVANCE SUR LA SUBVENTION ANNUELLE 2024 - CCAS DE CHENNEVIÈRES-SUR-MARNE

Le 29 février 2024 à 19h30, les membres du Conseil municipal se sont réunis publiquement sous la présidence de M. Jean-Pierre BARNAUD, Maire, au nombre de 28, au lieu habituel de leurs séances. Ils avaient été convoqués le 23 février 2024.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil municipal pour la présente séance, Monsieur Didier TREMOUREUX, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions et les a accepté(e)s.

Etaient présents :

M. Jean-Pierre BARNAUD Maire.

M. Jacques DRIESCH, Mme Anne-Marie VIALATOUX, M. Didier TREMOUREUX, Mme Christine COURTOIS, M. Didier STHOREZ, Mme Annie PELLET-SCHIFFRINE, M. Brice CHATEL, Mme Félicia BOISNE-NOC, M. Pierre-Alexandre BAUX, Maires-adjoints.

M. Jean-Louis POUJOL, M. Jean-François FABRE, M. Richard DELLA-MUSSIA, M. Jean-Jacques LE TARNEC, Mme Martine LERFEL, M. Denis FASANARO, Mme Valérie MICHEL, Mme Sophie LE MONNIER, Mme Christiane CORNU, Mme Véronique GLOVER, Mme Teresa LOSSO, M. Hamza MOKHTARI, M. Mickaël ASSOUS, Mme Marie-Christine DIRRINGER, M. Jean-Luc DOUBLET, Mme Oriane LOUAIL, Mme Laurence GRANDJEAN, M. Yahne BECKET MOUCKOLAS, Conseillers municipaux.

Etaient représentés :

Mme Françoise TROUVILLE, pouvoir à M. Jacques DRIESCH
Mme Nathalie PAOLUCCI, pouvoir à M. Jean-Pierre BARNAUD
Mme Samira GUERROUMI, pouvoir à Mme Sophie LE MONNIER
Mme Annie BODEVILLAIN, pouvoir à Mme Marie-Christine DIRRINGER
M. Emmanuel PUPPO, pouvoir à Mme Laurence GRANDJEAN

Les pouvoirs ont été délivrés aux membres du Conseil municipal présents, conformément à l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour leur permettre de voter au nom des Conseillers municipaux empêchés. Les mandats ont été remis par le porteur à Monsieur le Président.

Membres composant le Conseil Municipal ... :	33
Membres en exercice	33
Membres présents	28
Membres excusés et représentés	5
Membre absent non représenté	0

Télétransmission Préfecture
Nomenclature : 7.1
Numéro : 094-219400199-20240229- lmc112848-DE-1-1
Date réception : 8 mars 2024

OBJET : AVANCE SUR LA SUBVENTION ANNUELLE 2024 - CCAS DE CHENNEVIÈRES-SUR-MARNE

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1612-1, L. 1612-20 et L. 2311-7,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget,

CONSIDERANT que le vote du budget primitif 2024 de la Ville n'interviendra qu'au cours du mois de mars 2024 et que les subventions allouées pour l'année 2024 par la Ville ne peuvent être attribuées avant cette date,

CONSIDERANT que le CCAS a besoin pour son fonctionnement et pour assurer la continuité du service public d'une avance sur la subvention 2024,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après examen et délibéré,

**À L'UNANIMITÉ,
30 VOIX POUR**

3 ABSTENTIONS (M. PUPPO, Mme GRANDJEAN, M. BECKET MOUCKOLAS)

AUTORISE le versement d'une avance sur la subvention 2024 avant le vote du Budget Primitif 2024 au CCAS pour un montant de 100 000 €, soit 17% du montant de la subvention allouée en 2023 (585 000 €).

DIT que les crédits seront repris sur le montant de la subvention votée lors du Budget primitif 2024.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents

Certifié Exécutoire par le Maire compte tenu de la réception en Préfecture le 8 mars 2024 et de l'affichage le 8 mars 2024

Le Maire,



Jean-Pierre BARNAUD

Le Maire,



Jean-Pierre BARNAUD

La présente délibération, peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la Commune de Chennevières-sur-Marne.